La France dans la mondialisation

La France reste aujourd'hui une puissance au rayonnement politique, économique et culturel majeur. Néanmoins, les recompositions spatiales induites par la mondialisation révèlent l'inégale attractivité des territoires français à toutes les échelles.

D'abord, la macrocéphalie parisienne structure le territoire national : seule métropole d'influence mondiale, Paris concentre les activités de recherche et développement ou de finance, notamment dans son quartier d'affaires, La Défense.

Avec l'Île-de-France, les régions frontalières françaises sont les régions les plus dynamiques dans les échanges quotidiens à l'international. C'est en effet par l'Europe que la France s'ouvre au monde : plus de 60 % des investissements directs étrangers en France proviennent de l'union européenne.

Par ailleurs, la « métropolisation » est à l'œuvre. Cette notion-clé désigne la concentration cumulative des populations et des activités économiques supérieures dans les plus grandes villes. Ainsi, Lyon, Toulouse, Bordeaux, Rennes, Nantes ou encore Montpellier bénéficient des dynamiques de la mondialisation.

Celle-ci renforce la spécialisation des territoires, qui sont, pour certains, pleinement intégrés dans les échanges mondiaux : les espaces de production industrielle, comme Toulouse pour l'aéronautique, agricoles, comme la viticulture dans le Bordelais, ou encore touristiques, comme la Côte d'Azur, par exemple.

Cela dit, d'autres territoires restent en marge de la mondialisation.

L'un des critères majeurs de l'intégration dans la mondialisation est l'accessibilité du territoire. Ainsi, les villes petites ou moyennes et les espaces ruraux non spécialisés restent à l'écart de la mondialisation, de même que les territoires ultramarins.

Par ailleurs, la tertiarisation des économies des pays développés a entraîné des délocalisations industrielles dans les espaces productifs. C'est le cas du nord de la France, aujourd'hui en crise.

Enfin, les inégalités d'intégration dans la mondialisation sont particulièrement visibles à l'échelle urbaine : certains espaces de banlieue ou périurbains constituent des poches de pauvreté et d'exclusion sociale à l'écart de la mondialisation.

Face à ces inégalités territoriales, les acteurs de l'aménagement sont nombreux. Si l'État a une place prépondérante, les collectivités territoriales jouent également un rôle depuis les lois de décentralisation de 1981 et 1982. L'Union européenne, par ses financements, est également devenue essentielle. Enfin, les acteurs privés, comme les FTN, ou encore les citoyens ont également un rôle à jouer.

© 2000-2025, Miscellane